

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 1/6
	Révision n°: 0
BIOFLUX	Date : 16/12/2019
	Remplace la fiche :
	10297

Fournisseur

IPC

10, quai Malbert
CS 71821 – 29218 BREST CEDEX 2 France
Tél. n° vert : 0 800 38 19 26
ipc@groupe-ipc.com

SECTION 1 : Identification du mélange et de la Société

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : **BIOFLUX***

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Décolmateur biotechnologique des canalisations

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la FDS

Voir fournisseur.

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Contactez le 01.45.42.59.59 (INRS) pour la France.

Contactez le +32.70.245.245 (Centre Antipoison) pour la Belgique.

1.5. Autre information

Réservé à un usage professionnel.

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations

Néant

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au règlement (CE) n°1272/2008 et ses adaptations

Non classé.

Phrase EUH

EUH208 : Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (2634-33-5) ; mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No.CE 247-500-7] ; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE220-239-6] (3:1) (55965-84-9) ; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (2682-20-4). Peut produire une réaction allergique.

EUH210 : Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3. Autres dangers

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 3 : Composition/Informations sur les composants

3.1. Substances

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

3.2. Mélanges

Composition

Identification	Nom	Classification	%
CAS : 55965-84-9 INDEX : 613-167-00-5	Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [N° CE 247-500-7] ; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [N° CE 220-239-6] (3:1)	Acute Tox. 2 Dermal, H310 Acute Tox. 2 Inhalation, H330 Acute Tox 3 Oral, H301 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410 Skin Corr. 1B, H314 Skin Sens. 1A, H317	< 1
Pour le texte complet des phrases H/EUH mentionnées dans ce chapitre, voir le § 16			

IPC

10, quai Malbert - CS 71821 - 29218 BREST CEDEX 2 France N° vert : 0 800 38 19 26

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 2/6
	Révision n°: 0
BIOFLUX	Date : 16/12/2019
	Remplace la fiche :
	10297

SECTION 4 : Premiers secours

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation

Aucune mesures particulières ne sont exigées.

Veiller à un apport d'air frais.

En cas de contact avec la peau

Se laver immédiatement avec de l'eau.

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

En cas de contact oculaire

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.

En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologue.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche abondamment à l'eau.

NE PAS faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible.

4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

En cas d'incendie, utiliser : ABC-poudre, poudre d'extinction, dioxyde de carbone (CO2), mousse.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune donnée n'est disponible.

5.3. Conseils aux pompiers

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédure d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées aux § 7 et 8.

Pour les non secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protection individuelle appropriés (voir §8).

Assurer une aération suffisante.

Pour les secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protection individuelle appropriés (voir §8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les canalisations d'eaux potables.

Eviter le rejet dans l'environnement.

S'assurer que les déchets sont collectés et stockés en lieu sûr.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 3/6
	Révision n°: 0
BIOFLUX	Date : 16/12/2019
	Remplace la fiche :
	10297

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle (suite)

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes et matériel de confinement

Aucune donnée n'est disponible.

Méthodes et matériel de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Rincer abondamment avec de l'eau.

Techniques inappropriées

Aucune donnée n'est disponible.

6.4. Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le § 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le § 13.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulée la substance.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandations

Ne nécessite aucune mesure technique de prévention spéciale.

Mesures d'hygiène

Aucune donnée n'est disponible.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

Ne pas mélanger à d'autres produits nettoyants.

Stocker dans un local tempéré.

Protéger contre le gel et les radiations UV/rayonnement solaire et les fortes chaleurs.

7.3. Utilisation finale particulière

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Aucune donnée n'est disponible.

8.2. Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Aucune donnée n'est disponible.

Protection des voies respiratoire

Aucune donnée n'est disponible.

Protection oculaire

Aucune donnée n'est disponible.

Protection des mains

Aucune donnée n'est disponible.

Protection de la peau et du corps

Blouse de laboratoire.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 4/6
	Révision n°: 0
BIOFLUX	Date : 16/12/2019
	Remplace la fiche :
	10297

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	: Liquide limpide
Couleur	: Vert
Odeur	: Caractéristique
Seuil olfactif	: Aucune donnée n'est disponible
pH	: 6.00 +/- 0.50
Point de fusion/Point de congélation	: Aucune donnée n'est disponible
Point/intervalle d'ébullition	: Aucune donnée n'est disponible
Point d'éclair [°C]	: Aucune donnée n'est disponible
Taux d'évaporation	: Aucune donnée n'est disponible
Inflammabilité	: Aucune donnée n'est disponible
Limites d'inflammabilité	: Aucune donnée n'est disponible
Pression de vapeur (50°C)	: Aucune donnée n'est disponible
Densité de vapeur	: Aucune donnée n'est disponible
Densité relative	: 1.005 g/cm ³ +/- 0.010
Hydrosolubilité	: Aucune donnée n'est disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Aucune donnée n'est disponible
Température d'auto-inflammabilité	: Aucune donnée n'est disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée n'est disponible
Viscosité, dynamique	: 50 mPa.s
Propriétés explosives	: Aucune donnée n'est disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée n'est disponible

9.2. Autres informations

COV	: 0.06 %
-----	----------

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil et gel.

10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée n'est disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas si utilisé dans les conditions prévues.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Non classé.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 5/6
	Révision n°: 0
BIOFLUX	Date : 16/12/2019
	Remplace la fiche :
	10297

SECTION 11 : Informations toxicologiques (suite)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé

Cancérogénicité

Non classé

Toxicité pour la reproduction

Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

Non classé

Danger par aspiration

Non classé

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

La substance/le mélange ne satisfait pas aux critères de toxicité aiguë pour le milieu aquatique selon l'annexe I du règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Evacuation des eaux

Aucune donnée n'est disponible.

Précautions particulières à prendre

Aucune donnée n'est disponible.

Disposition Communautaire ou Nationale ou Régionale

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 14 : Informations relatives aux transports

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 6/6
	Révision n°: 0
BIOFLUX	Date : 16/12/2019
	Remplace la fiche :
	10297

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la section 2

Aucune donnée n'est disponible.

15.1.2 Informations relatives à l'emballage

Aucune donnée n'est disponible.

15.1.3 Dispositions particulières

Aucune donnée n'est disponible.

15.1.4. Etiquetage des détergents (Règlement CE n° 648/2004 et 907/2006)

Aucune donnée n'est disponible.

15.1.5. Biocide (Règlement 1896/2000, 1687/2002, 2032/2003, 1048/2005, 1849/2006, 1451/2007 et Directive 98/8/CE)

Aucune donnée n'est disponible.

15.1.6. Tableau des maladies professionnelles selon le Code du Travail français

N° TMP Libellé

Aucune donnée n'est disponible.

15.1.7. Salariés relevant d'une surveillance médicale renforcée selon le Code du Travail français

Aucune donnée n'est disponible.

15.1.8. Nomenclature des installations classées (France)

N° ICPE Désignation de la rubrique

Régime Rayon

Aucune donnée n'est disponible.

Régime : A : Autorisation ; E : Enregistrement, D : Déclaration ; S : Servitude d'utilité publique ; C : soumis au Contrôle périodique prévu par l'article L512-11 du code de l'environnement.

Rayon : Rayon d'affichage en Kilomètres.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 16 : Autres informations

* *Contient des biosurfactants (tensioactifs naturels fabriqués par des micros organismes).*

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

Libellés des phrases H, EUH figurant au paragraphe 3 :

Néant

Liste des § modifiés lors de la dernière révision :

Fin du document